

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-2026

SÉANCE DU 21 JANVIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 22

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 20

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le treize janvier deux mille vingt-six.

Présents : MAUGAN Claude, PRUGNIÈRES Anne-Cécile, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, PAYET Patrice, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, BICHON Angélique, MORIN Delphine, MOREAU Karine, CLAUSE Patrick, LÉBOUC Patricia, BERBUDEAU Éric, DUMAS FERNANDES Jacqueline, TRÉVIEN Sonia, GIRARD Jean-Pierre, MANCA Isabelle, VEILLON Dominique, ROUSSEAU Etienne, Sébastien Violleau.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. URBANI Sébastien a donné procuration à Mme MOREAU Karine,
M. COUDERT Éric a donné procuration à M. VIOLLEAU Sébastien,

Absents excusés : Bertrand Dupont, Séverine Robin, Bruno Boccard.

Absent : Magalie Le Goff, Leila Seugnet.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET DSIL 2026 :

Vu la circulaire de la Préfecture de la Charente-Maritime,
Vu le Débat d'Orientaion budgétaire débattu lors du dernier conseil municipal,
Vu l'analyse ingénierie du CRER,

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune a déposé un dossier de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). La date limite de dépôt était fixé au 12 janvier 2026

La commune a proposé le projet suivant :

1/Transition écologique et environnementale- installation d'une chaufferie à granulés pour le foyer et la cantine scolaire :

Financement	Montant HT	Taux
DETR	37 925 €	30%
DSIL	31 602 €	25%
Département Fonds chaleur	31 603 €	25%
Fonds propre	25 287 €	20%
Total financement opération HT	126 417 €	100%

AR Prefecture

017-211701461-20260121-D06_2026-DE
Reçu le 26/01/2026
Publié le 26/01/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération décrite et ses modalités de financement définies ci-dessus,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel pour cette opération,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération et notamment les démarches de subventions auprès de la Préfecture

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 21/01/2026

le Maire, Claude MAUGAN



La secrétaire de séance,

Mme Anne-Cécile PRUGNIERES

Publiée le :

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mme Anne-Cécile PRUGNIERES, the secretary of the meeting.

AR Prefecture

017-211701461-20260121-D06_2026-DE
Reçu le 26/01/2026
Publié le 26/01/2026